

Édouard Laboulaye et la Statue de la Liberté : l'élaboration de l'expérience démocratique.

Stephen W. Sawyer

historien, spécialiste de l'histoire des politiques urbaines en France et
aux États-Unis, American University of Paris

Traduit de l'anglais par Marc Kirsch

Du Traité de Paris au « bonjour » lancé par Barack Obama à la fin de sa première conférence de presse, les États-Unis et la France ont noué une amitié qui fut au cœur de l'expérience démocratique. René Rémond, éminent historien français, a mis en exergue les trois Français qui, aux côtés de nombreuses grandes figures américaines, de Benjamin Franklin à Thomas Jefferson, ont consacré leurs efforts à cette longue amitié. Des années 1770 aux années 1830, les relations franco-américaines étaient représentées en France par le marquis de Lafayette, symbole du soutien direct de la France à la création de la République américaine pendant la guerre d'indépendance. Au cours des décennies 1830 et 1840, Alexis de Tocqueville, avec son livre *De la démocratie en Amérique*, publié en deux volumes en 1835 et 1840, produisit une véritable fascination française pour la nature de la participation politique au sein d'une démocratie américaine remarquablement stable. C'est ensuite Édouard Laboulaye qui, en 1849, commença ses cours sur la constitution américaine dans l'enceinte prestigieuse du Collège de France. La réalisation grandiose de la Statue de la Liberté en 1886⁽¹⁾ fut la consécration finale de son attachement à la démocratie américaine. Comme ses prédécesseurs, Lafayette et Tocqueville, Laboulaye fut un grand observateur et un fervent partisan de la démocratie américaine. Lafayette avait combattu aux côtés de Washington pendant la guerre révolutionnaire, Tocqueville avait révélé la force de la participation démocratique et Laboulaye mit en lumière l'apport constitutionnel des États-Unis pour les démocraties en mutation. « Puisse au moins [ma] voix trouver des échos dans le pays de La Fayette et prouver aux États-Unis que la France est toujours restée fidèle à l'Amérique et à la Liberté⁽²⁾ ». Cet attachement à

défendre, observer et apprendre de la démocratie américaine s'étendit sur plus de cent ans et atteste le projet démocratique qui anime ces deux nations.

Mais si la Statue de la Liberté demeure le témoignage le plus visible de la longue amitié qui unit ces deux démocraties – symbole non seulement de la démocratie américaine mais des valeurs partagées qui ont animé cette expérience et de la générosité qui l'a nourrie – l'homme qui fut l'artisan de sa création est beaucoup moins connu. Édouard Laboulaye, professeur de législation comparée, qui s'était spécialisé en histoire constitutionnelle américaine, fut, avec le sculpteur Frédéric-Auguste Bartholdi, le personnage clé auquel on doit la Statue de la Liberté. Il usa de sa position à la tête du Collège de France, illustre institution française fondée en 1530, pour donner le jour à un symbole politique qui est toujours vivant aujourd'hui.

Laboulaye est né en 1811. Il connut une carrière exemplaire qui le conduisit jusqu'aux plus hautes responsabilités académiques et politiques en France. Après des débuts consacrés à l'Histoire ancienne, il fut élu au Collège de France en 1849. L'indépendance du Collège de France par rapport au système universitaire français et la liberté intellectuelle qui a toujours été la marque de cette institution permirent à Laboulaye de donner libre cours à une fascination très novatrice pour les États-Unis.

Son étude des États-Unis présentait une originalité : jusqu'en 1848, tous les cours d'histoire en France s'arrêtaient à 1789. En 1848, cette limite fut repoussée à 1814. De ce fait, jusque vers la fin des années 1840, les États-Unis ne figuraient même pas dans les programmes scolaires. Mais Laboulaye, dès



qu'il fut nommé au Collège de France, mit à profit la liberté qu'offrait cette institution pour lancer un enseignement sur un sujet qui, il en était convaincu, était de la plus grande importance pour la nation française, qui avait compté elle-aussi parmi les nations fondatrices de l'expérience démocratique à la fin du XVIII^e siècle. « Nommé professeur, mon devoir était écrit. C'était de faire connaître l'Amérique à la France⁽³⁾ », écrivit-il plus tard.

Sa première leçon au Collège de France avait pour titre « De la constitution américaine et de l'utilité de son étude » et fut publiée ensuite comme le premier chapitre de son *Histoire des États-Unis*. Cette entreprise fait de Laboulaye l'un des premiers intellectuels Français à consacrer sa carrière à l'étude des États-Unis. Il suscita un intérêt nouveau pour les États-Unis en attirant à ses cours, dans les années 1860, une assistance sans précédent. À mesure que sa réputation croissait, des Américains de Paris se joignaient au public et aux étudiants français pour suivre ses leçons – les salles de conférence du Collège de France étaient souvent si remplies que certains auditeurs étaient contraints de rester debout ou d'attendre à l'extérieur. C'est Laboulaye qui a fait de l'histoire et de la politique américaine un objet de fascination dans la France du milieu du XIX^e siècle.

Tout au long des années 1860, il écrivit sur l'histoire américaine et en particulier sur l'histoire de la constitution américaine. Laboulaye était en contact avec beaucoup des intellectuels américains les plus importants de l'époque, comme George Bancroft, Francis Lieber, William Channing et Horace Mann. Bien qu'il n'ait jamais réellement fait le voyage, son imagination l'emporta jusqu'aux rivages de la Nouvelle Angleterre dans l'une des œuvres les plus lues à cette époque, *Paris en Amérique*, un livre d'une grande originalité. Grand lecteur de Montesquieu, inspiré par les *Lettres persanes*, Laboulaye a joué un rôle majeur en révélant l'influence exercée par Montesquieu sur les Pères fondateurs des États-Unis. Son livre est le récit du voyage imaginaire d'un Parisien à la Nouvelle Angleterre. C'est une critique à peine voilée de la politique et de la société françaises et parisiennes à partir d'un point de vue américain. Au cours de ces années, de nombreuses institutions américaines lui décernèrent des distinctions *honoris causa* – par

exemple l'université Harvard, le 20 juillet 1864. Il fut distingué également par la *Loyal National League* de New York. Lors de la remise de ce prix, il répondit à Francis Lieber, le président de la Ligue : « J'ai reçu dans ma vie beaucoup de brevets et de diplômes d'académies et d'universités, mais aucun témoignage d'estime ne pouvait m'être plus agréable et plus honorable que celui que la Ligue de l'Union a bien voulu m'adresser. Je le garderai pour le laisser à mes enfants, afin qu'ils sachent bien que si le premier article de foi d'un Français est d'aimer la France, le second est d'aimer l'Amérique⁽⁴⁾. »

Laboulaye fut l'un des plus grands historiens de la constitution américaine au XIX^e siècle. Comme beaucoup de ses pairs, il était convaincu que l'on pourrait venir à bout de la dialectique française entre révolution et réaction au moyen d'une constitution fondée sur des principes semblables à ceux de la constitution des États-Unis. Il considérait que seule une constitution écrite de ce genre pourrait servir d'exemple pour les Français. Au moment où le projet démocratique progressait à pas de géant, dans un XIX^e siècle où se développaient une citoyenneté élargie et de nouvelles formes de pouvoir d'État, Laboulaye présentait une vision de la démocratie américaine dans l'espoir qu'elle pourrait servir de modèle pour la démocratie française. En 1865, il espérait mettre à profit sa notoriété au Collège de France pour bâtir des projets au service du public. Il créa à cette fin la Société Franklin, association fondée sur le projet lancé à l'origine par Benjamin Franklin à partir de son idée de bibliothèques de souscription.

Mais Laboulaye ne se contentait pas de ces activités publiques. Le projet de la Statue de la Liberté est né lors d'un dîner célèbre donné en 1865 chez Laboulaye à Versailles. La date de ce dîner ne doit rien au hasard, puisque la Statue de la Liberté n'a pas été conçue uniquement pour célébrer l'expérience démocratique commune de la France et des États-Unis, mais aussi pour commémorer la fin de la guerre civile et l'espoir d'une nouvelle ère pour la démocratie américaine.

« Le monument de l'Indépendance sera exécuté en commun par les deux peuples associés dans cette œuvre fraternelle comme ils le furent jadis pour fonder l'Indépendance. Nous affirmerons



Illustrations :

p. 53 : portrait d'Édouard Laboulaye, Collège de France

p. 53 à 55 : la « Liberté éclairant le monde » d'Auguste Bartholdi, qui se trouve au Jardin du Luxembourg à Paris, est le modèle en bronze qui servit à réaliser la statue de New York. Clichés pris au jardin d'acclimation où la statue a été temporairement déplacée en avril-mai 2009, à l'occasion de l'événement « Américains à Paris ».

Images d'archives : p. 54 : la statue de la Liberté en construction, rue de Chazelles à Paris en 1885, avant son déplacement à New York. © D.R.

p. 55 : la statue de la Liberté dans les ateliers Gaget-Gauthier, rue de Chazelles, par Victor Dargaud, XIX^e siècle, © CAG du musée Carnavalet, Paris.

ainsi par un souvenir impérissable l'amitié que le sang versé par nos pères avait scellée jadis entre les deux nations⁽⁵⁾. »

Dès le départ, la Statue de la Liberté avait vocation à témoigner du projet commun initié par Lafayette au cours de la guerre d'Indépendance, et qui avait été renouvelé à chaque étape du XIX^e siècle. Frédéric-Auguste Bartholdi, qui était déjà acquis au projet d'une statue colossale, y voyait une manifestation de la vision qu'avait Laboulaye de la démocratie américaine : « J'ai relu et relis encore vos œuvres à ce sujet [liberté] et j'espère faire honneur à votre amitié qui me patronnera. Je tâcherai de glorifier la République et la Liberté là-bas⁽⁶⁾. »

Tandis que le projet vacille en raison de la situation politique chaotique de la fin du Second Empire et du début de la Troisième République, Laboulaye le relance une nouvelle fois en créant en 1875 le Comité de l'Union Franco-Américaine, pour lever des fonds. Cette fois, il réunit les familles de ceux qui avaient incarné l'amitié franco-américaine. Étaient membres du comité les descendants des Français qui avaient joué un rôle important dans la Révolution américaine, Lafayette, Rochambeau et Noailles, ainsi que le frère d'Alexis de Tocqueville. Ces grandes figures incarnaient les idéaux partagés dont la Statue de la Liberté devait être porteuse. Laboulaye avait de hautes ambitions. La France venait de subir une cuisante défaite à l'issue de la guerre franco-prussienne. Elle avait dû céder à l'Allemagne une grande partie de deux de ses régions les plus riches, l'Alsace et la Lorraine, et était forcée de payer à ce pays des réparations au début des années 1870. Aussitôt les réparations acquittées, Laboulaye lança une campagne pour lever des fonds, s'efforçant de convaincre ses compatriotes de s'associer à ce présent offert aux États-Unis et de témoigner ainsi de leur vision démocratique commune. L'objectif initial était d'atteindre en 1876 une somme suffisante pour pouvoir annoncer le projet dans les temps afin qu'il coïncide avec le centième anniversaire de la

déclaration d'Indépendance. Mais dans un contexte de difficultés économiques et d'absence de tradition philanthropique solide en France, la tâche allait devenir herculéenne. Les fonds ne furent réunis qu'en 1880, grâce à la ténacité de Laboulaye. Ainsi, le projet avait pris corps et le site de construction, proche de l'Arc de Triomphe, devint une véritable attraction touristique. Après sa visite en 1877, le président Grant, l'un des nombreux américains qui se rendirent sur le chantier, adressa à Laboulaye une lettre de soutien. Celui-ci fit au président la réponse suivante : « votre visite a été une sorte de consécration du monument qui doit attester aux générations les plus lointaines l'amitié de la France et des États-Unis⁽⁷⁾. »

L'image de « La Liberté éclairant le monde » est issue d'un idéal commun à Laboulaye et à des historiens américains du dix-neuvième siècle et selon lequel la démocratie est une vision partagée. George Bancroft, l'un des fondateurs de l'histoire américaine, ami de Laboulaye, commençait sa monumentale histoire des États-Unis en plusieurs volumes en déclarant que « les États-Unis d'Amérique constituent une part essentielle d'un grand système politique qui englobe toutes les nations civilisées dans le monde. » Laboulaye lui faisait écho lorsqu'il recommandait « d'étudier la constitution américaine sérieusement, en détail, pour en apprécier le véritable caractère, pour en pénétrer l'esprit, et non pas dans un intérêt purement spéculatif, mais pour en tirer une instruction efficace, une règle de conduite, un profit immédiat et certain⁽⁸⁾. » Comme la référence de Bancroft à un « grand système politique », le souci manifesté par Laboulaye d'apprendre du modèle américain et son insistance généreuse à témoigner d'une expérience commune du gouvernement démocratique en soutenant la Statue de la Liberté suggéraient que ni l'Europe, ni les États-Unis ne pouvaient se targuer du monopole de l'expérience démocratique. Alors comme aujourd'hui, la démocratie était un projet commun à bâtir de concert. ■

1. René Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1852*, Paris, PUF, 1962.

2. É. Laboulaye, « Pourquoi le Nord ne peut accepter la separation », in E. Laboulaye, *L'État et ses limites*, p. 391, cité par Walter Dennis Gray, *Interpreting American democracy in France: the career of Édouard Laboulaye, 1811-1883*, Newark, University of Delaware Press, 1994, p. 83.

3. É. Laboulaye, *Histoire des États-Unis*, Première époque, Préface, p. IV. (Cf. W. D. Gray, op. cit., p. 55).

4. Lettre de E. Laboulaye à Francis Lieber, président de la Loyal National League of New York, Paris, 31 juillet 1863 (Correspondance de E. Laboulaye, Lieber Papers, Huntington Library). Cf. Walter Gray, op. cit., p. 86.

5. W. D. Gray, op. cit., p. 114.

6. *Ibid*, p. 129. (Correspondance de Laboulaye, Bartholdi à Laboulaye, Colmar, 8 mai 1871).

7. *Ibid*, p. 132.

8. *Ibid*, p. 58. (Extrait de la *Leçon inaugurale* de Laboulaye au Collège de France, 4 déc 1849, publiée dans le volume intitulé *De la constitution américaine et de l'utilité de son étude : discours prononcé, le 4 décembre 1849, à l'ouverture du cours de législation comparée / par M. Édouard Laboulaye*, Paris, impr. de Hennuyer, 1850.)



UN PORTRAIT D'ÉDOUARD LABOULAYE⁽¹⁾

Marc Kirsch

Édouard Laboulaye (1811-1883)
titulaire de la chaire d'Histoire des législations
comparées de 1849 à 1883
administrateur du Collège de France de 1873 à 1883

Trois à quatre millions de personnes visitent chaque année la Statue de la Liberté. Ce monument, l'un des plus connus au monde, symbole de l'amitié et de la coopération politique entre la France et les États-Unis, est né pourtant d'une initiative privée : c'est la passion de quelques individus – certes influents et visionnaires – qui lui a donné le jour, et non les relations officielles entre gouvernements. On lui associe généralement le nom de Bartholdi. Sans doute, le sculpteur a façonné le visage et la célèbre torche qui ont accueilli, dans le port de New York, tant de générations d'immigrants à l'époque des traversées maritimes ; mais c'est à Édouard Laboulaye que l'on doit l'idée de ce projet et c'est son énergie et son amour de l'Amérique qui en ont permis la réalisation.

L'Amérique dont il s'agit est celle de l'Union, celle du Nord anti-esclavagiste, dont Laboulaye s'était fait en France le champion, alors même que l'Empire, comme l'Angleterre, semblaient pencher plutôt en faveur des confédérés sudistes, notamment pour des raisons économiques. Dans un article intitulé « Les États-Unis et la France », il écrivait :

« Quelles que soient les souffrances de l'industrie, quels que soient les calculs des diplomates, il y a un fait qui domine tout : c'est l'esclavage. La victoire du Nord, c'est la rédemption de quatre millions d'hommes ; le triomphe du Sud, c'est la perpétuité, c'est l'extension de la servitude avec toutes ses misères et toutes ses infamies. [...] Chez nous, Français, est-il possible que la cause de l'esclavage soit jamais populaire ? Nos pères ont été en Amérique, avec Lafayette et Rochambeau, pour y soutenir la liberté. C'est là une de nos gloires nationales ; c'est par ce service rendu aux États-Unis que nous sommes là-bas des frères et des amis. Effaçons-nous ce passé mémorable ? Le nom français sera-t-il associé au triomphe du Sud, c'est-à-dire, quoi que nous fassions, à l'esclavage éternisé ? Cela ne se peut pas.⁽²⁾ »

Voilà tout Laboulaye, ses passions et son énergie. « Les États-Unis et la France » sont traduits et envoyés au président Lincoln par John Bigelow, consul général des États-Unis à Paris et ami de Laboulaye. Bigelow fait réimprimer le document à ses frais et annonce qu'il en fait envoyer une copie à chaque membre

de la législature en France, à tous les diplomates, aux principaux organes de presse et aux grands industriels français. Le texte est reproduit dans de nombreux journaux outre-Atlantique. De la même manière, Laboulaye s'engagera dans la campagne électorale américaine et, sollicité par ses amis américains, mettra sa plume au service de l'élection de Lincoln à la présidence. On le voit, Édouard Laboulaye a été bien plus qu'un universitaire amoureux de l'Amérique : il fut un homme d'influence, qui marqua de son action les relations entre la France et les États-Unis et joua un rôle important dans la vie intellectuelle et la vie politique de la France entre 1848 et 1883.

Qui était Édouard René Lefebvre de Laboulaye ? C'est d'abord comme juriste qu'il se fait connaître. Son premier ouvrage, *L'histoire du droit de la propriété foncière en Europe depuis Constantin jusqu'à nos jours*, est couronné par l'Académie des inscriptions et des belles-lettres, où il est admis le 17 janvier 1844. Il voyage en Europe, étudie l'histoire et le droit allemands. En 1849, à trente-sept ans, il devient professeur de législation comparée au Collège de France. Il en sera élu administrateur en 1873 et le restera jusqu'à sa mort. Ses débuts sont difficiles : « la première fois que je parlai, je vis tout rouge ; la crainte du public m'a donné des palpitations pendant dix ans⁽³⁾ ». C'est pourtant là qu'il trouve sa voie : s'il a aimé l'Allemagne et admiré le modèle prussien, il s'est tourné dès ses premiers cours au Collège de France vers l'Amérique, et n'en a plus détourné les yeux. Avec l'Amérique, il se découvre aussi une passion pour la liberté : ce sont les clés de son engagement et de sa vie.

En 1850, donner un cours sur les États-Unis était novateur, comme le rappelle Stephen Sawyer⁽⁴⁾. L'intérêt pour l'Amérique était en train de s'éveiller : Laboulaye en fut un catalyseur. L'opinion française avait été sensibilisée à ce sujet par le marquis de Lafayette, réapparu dans la vie politique française en 1830. Victor Cousin avait apparemment incité Laboulaye à étudier l'Amérique. Tocqueville avait marqué les esprits avec *De la démocratie en Amérique*, publié en 1835 ; Guizot avait écrit sur la vie de Washington en 1839. L'attention pour l'Amérique s'était accrue dans les années 1850 après l'expérience malheureuse, en France, d'un système républicain présidentiel assez

proche du régime établi par la constitution américaine – le bica-mérisme en moins, au grand regret de Laboulaye. C'est aussi l'époque du début des grands développements industriels outre-Atlantique. La littérature n'est pas en reste : Baudelaire publie ses traductions de Poe en 1852, l'année où paraît aussi *La Case de l'oncle Tom*, de Harriet Beecher Stowe. Laboulaye était donc le précurseur d'un grand mouvement d'opinion. Et l'accent porté sur la question de l'esclavage et la manière dont elle était traitée aux États-Unis est révélateur aussi d'un enjeu de politique nationale française : dans la période autoritaire des débuts du Second Empire, l'opposition se jugeait prisonnière, et la critique de l'esclavage était perçue comme une attaque voilée contre le régime.

Les événements vont faire du professeur timide un tribun engagé. « La révolution de 1848 détruisit tous mes projets et bouleversa toutes mes idées » écrit Édouard Laboulaye dans l'« Avertissement » qui ouvre en 1872 ses *Questions constitutionnelles*. Il ajoute : « ce sont les révolutions qui ont fait de moi un écrivain politique ». Pour contourner la censure et éviter d'être destitué comme certains de ses collègues, Laboulaye interrompt son cours sur les États-Unis et choisit des sujets moins sensibles, comme l'histoire religieuse. Mais c'est encore la liberté, religieuse cette fois, qu'il défend, inspiré notamment par William Channing. Il soutient l'égalité des religions, mais aussi la séparation de l'Église et de l'État⁽⁵⁾ – au risque de déplaire aux catholiques alors qu'il est lui-même croyant et très attaché à la religion. Après le tournant libéral du régime, ses critiques se font moins voilées : en 1868, il publie un conte satirique qui fait sensation, *Le Prince Caniche*.

À cette date, Laboulaye est déjà une figure de la scène intellectuelle et littéraire française. Éditorialiste et pamphlétaire brillant, il est notamment un collaborateur régulier du *Journal des Débats*, et publie de nombreux articles dans la presse et dans des revues spécialisées. *Paris en Amérique*⁽⁶⁾, publié en 1863 sous le nom du Docteur René Lefebvre – la partie de son nom qu'il n'utilisait pas ordinairement –, lui a valu un grand succès populaire. Le livre n'eut pas moins de trente-cinq éditions françaises et huit en anglais : ce roman philo-

sophique, satire de la société parisienne et plaidoyer pour la liberté et le *self-government* sur le modèle américain, fut un des grands succès de librairie de l'époque. Car outre l'homme politique et le juriconsulte, Laboulaye est aussi un conteur de talent, très attaché à la culture populaire. En outre, engagé activement dans le mouvement des bibliothèques de souscription et bibliothèques populaires, c'est un ardent défenseur de la liberté de l'enseignement, combattant en la matière le monopole de l'État, avec le souci principal de l'éducation de

tous : « la liberté a pour condition première l'éducation de tous les citoyens⁽⁷⁾ ».

Lors de sa leçon inaugurale au Collège de France en 1884, Jacques Flach, qui succède à Laboulaye à la chaire d'Histoire des législations comparées, dresse le portrait de son prédécesseur. Il voit dans le juriste le fondateur en France de l'École historique du droit. Il rend hommage aussi à l'homme politique qui, en 1860, au moment où l'Empire autoritaire desserre son étreinte, saura utiliser la force nouvelle que représente l'opinion publique. « Avec une énergie croissante, il revendique la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, la liberté de la presse, la liberté municipale, la liberté d'association et, par-dessus tout, la liberté individuelle.⁽⁸⁾ ». Laboulaye, élu député en 1871, devient le chef du centre gauche, pivot de la politique à un moment crucial où le pays hésitait entre république et monarchie constitutionnelle. Flach rappelle que « si M. Laboulaye ne fut pas le père de la république, il en fut du moins le parrain ». C'est en effet Henri Wallon qui, le 30 janvier 1875, introduit dans les lois constitutionnelles le mot « république », avec une majorité d'une voix, mais Laboulaye avait beaucoup contribué à ce succès par le discours qu'il avait prononcé pour déposer un amendement semblable – rejeté le 29 janvier sous la pression des monarchistes. Républicain modéré, conservateur, attaché à la défense des libertés et méfiant à l'égard des révolutions⁽⁹⁾, il est élu sénateur inamovible en décembre 1875.

Cet homme d'allure austère, vêtu comme un Quaker, était selon ses interlocuteurs un esprit cultivé, affable, forçant la sympathie. Le véritable couronnement de sa carrière et de son existence, alors qu'il s'est vu refuser l'entrée à l'Académie française, fut malheureusement posthume : lui qui avait tant étudié et admiré l'Amérique sans avoir jamais traversé l'Atlantique

L'ENCRIER DE LABOULAYE.

En 1866, Édouard Laboulaye, candidat de l'opposition à Strasbourg, avait été défait « par les campagnes », malgré sa popularité auprès de l'électorat urbain. Après cet échec, des électeurs de Strasbourg ouvrirent une souscription pour lui offrir un magnifique encrier. Quand l'auteur de *Paris en Amérique* appela à voter en faveur du plébiscite de 1870, un journaliste radical, ami des républicains strasbourgeois, J. A. Lafont, plus tard conseiller et député de Paris, considéra que les donateurs de 1866 avaient été trahis par ce ralliement au régime et réclamaient l'encrier. Les journaux d'opposition publièrent une lettre en ce sens. À l'ouverture du cours du semestre d'été de 1870, Laboulaye fut accueilli au Collège de France aux cris de : « Rendez l'encrier ! ». Malgré le soutien d'une partie de son auditoire, il finit par demander la suspension provisoire du cours. Laboulaye avait-il trahi ses principes ? En réalité, il s'était prononcé clairement pour le régime parlementaire, par exemple dans *Le Parti libéral et son programme*, publié en 1864. Il était donc fidèle à ses convictions, mais trop modéré pour les radicaux qui voulaient renverser le régime – Laboulaye n'aimait pas les révolutions.



dépensa ses dernières forces à faire aboutir un projet de statue monumentale à la gloire de l'amitié entre la France et les États-Unis⁽¹⁰⁾, qui fut érigé finalement en 1886, trois ans après sa mort. C'est justice d'associer le nom de Laboulaye à ce monument, allégorie pesante, sans doute, mais porteuse d'un idéal impérissable, de cette liberté dont il avait fait, avec ses divers talents de juriste, de professeur, de politique et de conteur, le combat de sa vie. ■

Marc Kirsch



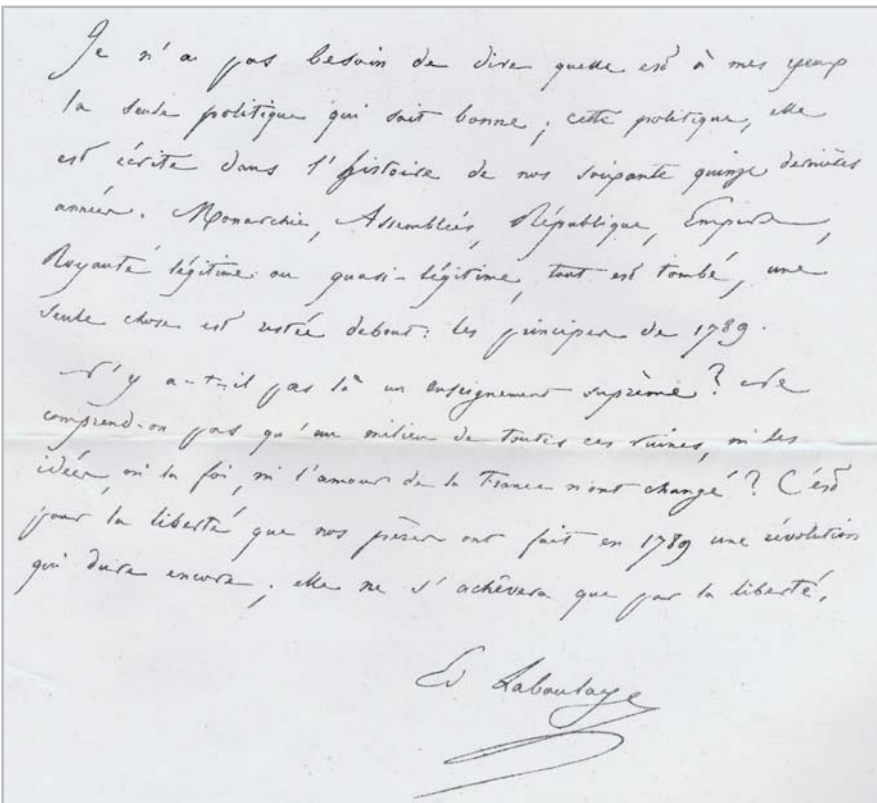
Illustration du magazine *Judge*, 1886. © D.R.

Texte manuscrit :

« Je n'ai pas besoin de dire quelle est à mes yeux la seule politique qui soit bonne ; cette politique, elle est écrite dans l'histoire de nos soixante-quinze dernières années. Monarchie, Assemblées, République, Empire, Royauté légitime ou quasi-légitime, tout est tombé ; une seule chose est restée debout : les principes de 1789. N'y a-t-il pas là un enseignement suprême ? Ne comprend-on pas qu'au milieu de toutes ces ruines, ni les idées, ni la foi, ni l'amour de la France n'ont changé ? C'est pour la liberté que nos pères ont fait en 1789 une révolution qui dure encore ; elle ne s'achèvera que par la liberté. »

Édouard Laboulaye, *Le parti libéral, son programme et son avenir*, 1863.

Préface, p. XVI



1. Cet article doit l'essentiel de son contenu à la biographie réalisée par Walter Dennis Gray, *Interpreting American democracy in France: the career of Édouard Laboulaye, 1811-1883* (Newark, University of Delaware Press, 1994), aux archives du Collège de France ainsi qu'aux informations recueillies par M. Jacques Gaillon.

2. É. Laboulaye, « Les États-Unis et la France », *L'État et ses limites*, Paris, Charpentier, 1865, p. 349.

3. Cf. É. Laboulaye, « Horace Mann », *Revue des cours littéraires de la France et de l'étranger*, 27 février 1869, p. 202.

4. Cf. son texte publié dans le présent numéro, pp. 53-55.

5. « L'État ne connaît pas le fidèle, il ne connaît que le citoyen », *Le Parti libéral*, 1863, p. 42.

6. Ce roman, comme beaucoup d'œuvres de Laboulaye, est disponible en ligne sur le site internet *Gallica* de la Bibliothèque nationale de France.

7. É. Laboulaye, « L'instruction publique et le suffrage universel », in *L'État et ses limites*, 1865, p. 206. Cf. aussi « De l'éducation populaire », in *Le Parti libéral, son programme et son avenir* (1863), ainsi que son ouvrage sur *La Liberté d'enseignement et les projets de lois de M. Jules Ferry* (1880), où il s'oppose aux idées de Jules Ferry.

8. Jacques Flach, *Vie et œuvres de M. Laboulaye*, Archives du Collège de France.

9. Il écrit par exemple : « L'objet constant de mes études est de démontrer que la liberté et la révolution sont deux choses tout à fait distinctes, et souvent contraires. La jeunesse m'a écouté, le vieux parti conservateur a été quelquefois de mon avis ; mais je ne puis me flatter d'avoir converti ni les monarchistes, ni les républicains de droit divin. Les monarchistes ne croient qu'à l'autorité ; ils ont accepté l'Empire et le coup d'État pour être débarrassés des hommes et des institutions de 1848 ; les républicains de la veille sont à genoux devant la sainte république. Les plus avancés du parti, les montagnards, sont des ultramontains qui croient à l'infaillibilité de Robespierre ou de Babeuf. [...] Pour ces adorateurs de la révolution, les libertés constitutionnelles sont une invention monarchique ; ils sont jacobins, ils s'en vantent, et ne comprennent qu'une chose : la dictature exercée au nom du peuple, c'est-à-dire par eux-mêmes et à leur profit. J'aime la démocratie, c'est-à-dire le gouvernement de la nation par la nation et pour la nation ; je n'ai nullement le culte de la révolution. », *Questions constitutionnelles*, Paris, Charpentier, 1872, Préface, p. 11.

10. É. Laboulaye fut au cœur de la campagne de souscription pour la Statue de la Liberté lancée avec un grand faste publicitaire. On organisa à cette occasion l'un des premiers grands banquets républicains en 1875, ainsi qu'une soirée de gala pour laquelle Gounod composa une œuvre chorale interprétée sur scène par un chœur de 700 hommes.